

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM**

Nombre de conseillers :  
Elus : 15  
En fonction : 15  
Présents ou représentés: 14  
Réf. : 10DELC48  
Secrétaire de séance :  
S.STOFFEL

**Séance du 5 juillet 2010**

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

**Objet : Dépose des îlots rue Principale ( RD 69)**

Vu les différents débats lors de précédentes réunions,  
Vu l'étroitesse de la rue au niveau de ces îlots,  
Vu l'avis favorable du Conseil Général,

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, le devis reçu de l'entreprise Wicker pour la dépose des deux îlots situés à l'entrée du village du côté d'Alteckendorf, au droit de la propriété n° 81 E rue Principale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de faire procéder à l'enlèvement des deux îlots situés rue Principale, au droit de la propriété n° 81<sup>E</sup> rue principale
  - confie les travaux à l'entreprise Wicker sise à Schaffhouse/Zorn, pour un montant estimé de 3 310 € HT,
  - la dépense sera prise en charge sur la section d'investissement du budget 2010 de la commune.
- (Vote : 13 voix pour, 1 abstention)

Pour copie conforme,  
Le Maire : B. LIENHARD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM**

Nombre de conseillers :  
Elus : 15  
En fonction : 15  
Présents ou représentés: 14  
Réf. : 10DELC49  
Secrétaire de séance :  
S.STOFFEL

**Séance du 5 juillet 2010**

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

**Objet : Admission en non valeur.**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la lettre de Mme BARON, Trésorier Payeur de Hochfelden, concernant deux demandes d'admission en non valeur de plusieurs créances restées irrécouvrables, concernant le budget de la Commune et le budget de l'Assainissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- n'accepte pas l'admission en non valeur des créances irrécouvrables suivantes :
  1. Budget de la Commune : 224,42 €
  2. Budget de l'Assainissement : 3 726,80 €
  
- demande au comptable du Trésor de poursuivre ses démarches en vue du recouvrement de ces montants auprès du tiers concerné.  
(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,  
Le Maire : B. LIENHARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM

Nombre de conseillers :  
Elus : 15  
En fonction : 15  
Présents ou représentés: 14  
Réf. : 10DELC50  
Secrétaire de séance :  
S.STOFFEL

**Séance du 5 juillet 2010**

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

**Objet : Motion pour la fermeture définitive du centre de stockage de déchets ultimes du Rohrbach**

- Vu l'exploitation de la décharge du Rohrbach depuis le 07 juillet 1969,
- Vu que cette décharge devait être fermée, dans un premier temps en l'an 2000, puis finalement en 2005,
- Vu que malgré les promesses faites, un arrêté préfectoral du 30/12/2005 a autorisé la Société SITA à étendre et à continuer l'exploitation du Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU) à Hochfelden pour une période de 9 ans, soit jusqu'au 31/12/2014,
- Vu que l'arrêté préfectoral de 2005 a été annulé par le Tribunal Administratif en date du 05 mai 2010 pour une erreur de forme (le fond des requêtes n'ayant nullement été examiné),
- Vu que le 12/05/2010, la préfecture a donné une autorisation provisoire de poursuite de l'exploitation à SITA qui doit redéposer un dossier dans les trois mois,
- Vu que dans le cadre de la nouvelle demande, une prolongation au-delà de 2014 est fortement à craindre et ce malgré la présence d'une faille,
- Vu qu'il y a un risque avéré de contamination de la nappe phréatique
- Vu les nuisances diverses que doivent subir les communes limitrophes depuis plus de 40 ans

Le Conseil Municipal demande fermement

- l'arrêt définitif de la décharge du Rohrbach, tel qu'il était initialement prévu soit le 31/12/2014.
- s'opposera à toute prolongation après cette date, vu les risques et nuisances que cette décharge fait courir aux habitants du canton, qui sont déterminés à se faire entendre.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,  
Le Maire : B. LIENHARD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM**

Nombre de conseillers :  
Elus : 15  
En fonction : 15  
Présents ou représentés: 14  
Réf. : 10DELC51  
Secrétaire de séance :  
S.STOFFEL

**Séance du 5 juillet 2010**

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

**Objet : Subvention pour voyages scolaires.**

Le Maire présente au Conseil Municipal, les demandes de subventions formulées par le Principal du Collège Gustave Doré de Hochfelden en faveur d'élèves de la commune de Minversheim, ayant participé à différents voyages scolaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'accorder une subvention de 32,50 € à l'élève :
  - o KOBES Olivier, 50 A Grand' Rue à Minversheim, pour un séjour en Angleterre du 9 au 15 mai 2010 ;
- décide d'accorder une subvention de 32,50 € à l'élève :
  - o PICARD Hélène, 3 Rue de l'Arc-en- Ciel à Minversheim, pour un séjour à Marseille du 26 au 30 avril 2010 ;
- décide d'accorder une subvention de 32,50 € à l'élève :
  - o LANG Cyrielle, 7 Rue de l'Arc-en- Ciel à Minversheim, pour un séjour à Marseille du 26 au 30 avril 2010 ;
- décide d'accorder une subvention de 32,50 € à l'élève :
  - o BAUER Vincent, 8 Rue de l'Arc-en- Ciel à Minversheim, pour un séjour à Châtel du 14 au 20 mars 2010
- décide d'imputer ces dépenses à l'article 6745 de la section de fonctionnement du budget primitif 2010 de la Commune.

(Vote : 13 voix pour, 1 abstention)

Pour copie conforme,  
Le Maire : B. LIENHARD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM**

Nombre de conseillers :  
Elus : 15  
En fonction : 15  
Présents ou représentés: 14  
Réf. : 10DELC52  
Secrétaire de séance :  
S.STOFFEL

**Séance du 5 juillet 2010**

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

**Objet : Subvention pour voyage scolaire.**

Le Maire présente au Conseil Municipal, la demande de subvention formulée par le Chef d'établissement de l'Institution Ste Philomène de Haguenau en faveur d'un élève de la commune de Minversheim, ayant participé à un voyage scolaire en Grèce du 25 au 31 mai 2010,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'accorder une subvention de 32,50 € aux élèves :
  - o BERTRAND Nicolas, 11 rue St Hilaire à Minversheim,
- décide d'imputer ces dépenses à l'article 6745 de la section de fonctionnement du budget primitif 2010 de la Commune.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,  
Le Maire : B. LIENHARD

## Débat d'orientation concernant l'école intercommunale

Le Maire expose le compte rendu de la réunion du 30 juin qui s'est tenue à Ettendorf avec les représentants des 5 villages concernés par le regroupement scolaire .(cf cpte rendu en annexe)

Un tour de table a été fait pour récolter les avis de chacun concernant ce projet.

F. ADAM : est d'accord si le projet se fait à Alteckendorf, contre si c'est Ettendorf

B. RIEHL : n'est pas certain que l'emplacement choisi à Alteckendorf soit idéal (inondations fréquentes)

A. KNITTEL : souhaite que la commune attende avant de prendre une décision car les informations ne sont pas complètes pour pouvoir se positionner. Propose de continuer en RPI.

P. MAILLET : Souligne que le RPI permet aux nourrices de chez nous de travailler et qu'un périscolaire entraînerait un coût supplémentaire pour les parents. Est conscient que tôt ou tard il faudra fonctionner en regroupement scolaire. Opte pour Alteckendorf pour le choix de l'implantation, salle polyvalente à proximité également.

F.LANG : souhaite que la commune attende avant de se prononcer

A. EPP : est pour le groupe scolaire, et pour le périscolaire, mais contre l'implantation à Ettendorf puisque ce n'est pas du tout le sens de circulation des habitants (flux se dirige plutôt vers Haguenau ou Strasbourg).

Se pose la question de savoir ce qui revient le plus cher en terme de coût : le groupe scolaire ou la mise aux normes des bâtiments existants ?

Y. HOLTZMANN : Est d'accord pour le groupe scolaire à condition qu'il soit implanté à Alteckendorf, veut connaître la position de la commune d'Alteckendorf en cas de non adhésion de Minversheim, savoir si Alteckendorf se retire également du projet comme dit initialement lors d'une précédente réunion.

C. BALL : Souhaite que Ringendorf et Morschwiller adhère au regroupement. Pense que si la commune de Minversheim renonce au projet on sera coincé par la suite. Ne pense pas que le projet sera abandonné si Minversheim se retire. Préfère également l'implantation à Alteckendorf.

Le Maire propose une réunion avec les membres du Conseil Municipal d'Alteckendorf pour clarifier leur position, et s'accorder sur la décision à prendre lors de la réunion de septembre  
Cette réunion est fixée au lundi 30 août 2010 à 20h30 à la Salle Polyvalente. Une convocation suivra.

**COMPTE RENDU**  
**GROUPE SCOLAIRE NORD**  
**Réunion du 30 juin 2010 à Ettendorf**

Présents / Absents et Excusés : voir liste de présence

Avant de démarrer la réunion, M Weiss souhaite la bienvenue au groupe de travail et passe la parole au Président. Le Président rappelle que cette rencontre est une suite logique pour progresser dans notre projet de réalisation de groupe scolaire.

**1. PV du 25 janvier 2010**

M. Ingwiller demande si le PV est conforme à ce qui a été dit lors de cette réunion.  
A l'unanimité les 5 communes approuvent.

**2. Positionnement des communes et choix du site d'implantation**

Le Président fait une rapide synthèse du dossier.

Il souhaite tout d'abord clarifier la situation de Minversheim. Cette commune a pris une délibération qui approuve le principe de la création d'une école intercommunale mais souhaite tout d'abord réaliser les investissements propres à la commune qui sont inscrits dans le contrat de territoire.

Le Président a pris acte de cette délibération et souhaite clarifier une question importante sur l'échéancier pour une telle réalisation. Aujourd'hui nous sommes mi 2010, cette réalisation ne se fera pas avant 2014/2015. Nous avons l'exemple du SIVU des 10 Villages qui a également pris quelques années.

Le Président fait une brève parenthèse pour informer les élus que le PC pour cette réalisation est bloqué pour le moment. La DDE de Wasselonne est entrain de réanalyser le dossier.

Cause de la non attribution : coulée de boue et consommation de trop de foncier.

M Ingwiller revient au dossier traité, il souhaiterait que les communes adhèrent dans un premier temps au projet pour que l'on puisse créer un SIVU avant la fin de l'année.

Un autre point très important du projet est le lieu de la réalisation.

Un petit tour de table est fait par rapport au positionnement des communes.

**Pour Minversheim :**

D'accord pour un tel projet, mais ne doit pas nuire aux finances de la commune.

### **Pour Grassendorf**

Les choses sont claires, la commune adhèrera.

### **Pour Ringeldorf :**

C'est assez compliqué car le RPI avec Pfaffenhoffen ne nous coûte rien pour le moment par contre la création d'un groupe scolaire nous coûtera ~ 80 000 € en investissement et ensuite ~ 15 000 € par an en fonctionnement.

M Weber rajoute qu'il est pour, mais uniquement si toutes les communes sont d'accord. Il faut rester uni dans l'affaire.

M Weiss demande si Pfaffenhoffen ne demande rien vu qu'il y aura 15 enfants en plus dans la commune de Ringeldorf suite à la réalisation du lotissement.

M Weber répond que non, Pfaffenhoffen a 400 enfants en tout, les 15 en plus se fondent dans la masse et vu qu'on est en RPI, on ne peut pas nous virer.

M Ingwiller informe les élus qu'il ne souhaite pas de culbute des impôts dans les communes par rapport à ce projet.

### **Pour Alteckendorf :**

Favorable au projet, c'est quelque chose d'inévitable.

Pour M Harter la localisation est très importante. L'aspect temps de trajet est également important à pondérer par rapport aux nombres d'élèves et par rapport au sens du flux.

Pour M Harter le bon projet serait à Alteckendorf. En ce moment, la commune a un projet de vestiaire au stade qui pourrait en plus profiter aux scolaires.

### **Pour Ettendorf :**

Le Maire informe que pour le moment la commune a beaucoup de frais d'investissement pour les coulées de boue. Aussi avant 2015, la commune n'a pas les moyens financiers pour. Ettendorf est prêt à aller dans la démarche.

M Weiss demande si le périscolaire peut être fait avant car il y a urgence dans ce domaine.

Le Président rappelle que ceci est difficile et le coût sera plus élevé.

Concernant le terrain, Ettendorf souhaite faire un PLU et il faut qu'il définisse l'usage des terrains. M Weiss pense que le développement futur d'Ettendorf se fera vers Alteckendorf.

Il existe plusieurs choix de terrain à Ettendorf dont celui à côté du terrain de football synthétique.

M. Lienhardt demande si le terrain sera payé par le SIVU.

M. Ingwiller répond que la question est ouverte. La commune pourrait également le mettre à disposition. Dans tout les cas, ce n'est pas la Communauté de Communes qui l'achètera.

Les élus sont unanimes, le terrain sera mis à disposition par la commune.

M. Lienhardt rajoute que dans son conseil municipal il y a des réfractaires. Concernant le positionnement, il faudrait situé le projet sur Alteckendorf pour ne pas aller à contre sens.

Pour le Président la priorité c'est de créer ce service sur ce territoire. Il faut ensuite trouver un point central avec un accès facile sans nuisance de circulation et un temps de trajet raisonnable pour les enfants.



M Ingwiller pense qu'il ne faut pas évincer le terrain de football synthétique qui est un élément important pour le choix du terrain. D'ici 20 ans, nous allons dire mais qu'avons nous fait. M Weiss pense que ce serait criminel de dire qu'on va y mettre autre chose qu'un groupe scolaire. De plus, il y a la salle polyvalente, le multi sport à proximité. Le conseil municipal partage ce point de vue.

Il complète en disant que ce sont les enfants d'Ettendorf qui seront les plus embêtés, certains on presque 1 km à marcher.

M Harter explique son projet de construction de club house d'un montant prévisionnel de 750 000 €. De plus, la municipalité souhaite également agrandir la salle de sport pour la rendre apte aux sports tel que le basket. Le montant prévisionnel est de 1 250 000 €. Vu les montants, le Conseil Municipal abandonne le projet éclaté et préfère réaliser une nouvelle salle à côté du stade. Ce projet est inscrit au Contrat de Territoire. D'après la programmation financière le montant est estimé à 2 500 000 €. Aussi, le projet de l'école intercommunale pourrait se réaliser à côté. Ce serait politiquement acceptable.

Le Président résume en disant que nous avons deux sites potentiels. Quel est le meilleur ? C'est difficile à dire.

Le Président rappelle que les terrains synthétiques sont à ce jour peu fréquentés par les scolaires à cause du problème de transport.

Prochainement, nous aurons un débat à ce sujet là. A ce jour, la Communauté de Communes paye le transport des scolaires vers le Centre aquatique Atoo-o, cela serait également logique pour les terrains synthétiques.

Mme Epp pense que notre projet ne doit pas que tourner autour d'un terrain de foot synthétique. De toute façon, le programme des enseignants est tellement chargé qu'ils n'auront même plus le temps de faire du sport.

M Klein apporte encore un élément, il informe les élus qu'une étude est lancée par le ministère sur le rythme scolaire de l'enfant sur 5 jours avec des journées banalisées donc il faut des structures à côté du groupe scolaire.

M Ingwiller demande s'il faut élargir les réunions aux enseignants ? Faut-il associer les directeurs d'écoles des 5 communes, uniquement pour un avis consultatif sur cette question de l'emplacement.

Mme Epp pense que pour le site cet avis est inutile par contre pour le fonctionnement leur avis est intéressant.

M Ingwiller rajoute qu'il a parlé de ce projet à la commune de Morschwiller pour qu'il soit au courant de l'éventuelle sortie de Grassendorf du RPI ou de leur intégration. Le contact sera pris le moment opportun.

**Comment faire pour la localisation vu que 2 sites sont en liste.**

**Le Président propose, un vote par commune par rapport au nombre d'adjoints :**

21 adjoints en tout sur les 5 communes

5 pour Alteckendorf, Ettendorf et Minversheim

et 3 pour Grassendorf et Ringeldorf

Ce qui fait 14 % pour les petites communes et 24 % pour les plus grandes communes.

**Ce système de vote pour la localisation du terrain est accepté par les 5 communes.**

Un vote avec l'ensemble des adjoints ainsi que les adjoints virtuels sera fait lors de la prochaine réunion sur la localisation.

Si un élu devait manqué, il faudrait le remplacer par un conseiller, nous ne souhaitons pas de pouvoir pour ce vote.

M Ingwiller demande les élus s'ils souhaitent avoir un avis sur la localisation par des élus qui avaient déjà un tel projet comme par exemple Roeschwoog, Berstheim ou encore Berstett. Les élus ne souhaitent pas.

Prochaine réunion le mardi 7 septembre 2010 à Ringeldorf

Le Président,  
Bernard Ingwiler